

Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einzA Grundweiß LH, weiß

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

peintures décoratives

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einzA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13 30179 Hannover

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgische Giftnotrufzentrale)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1; H318 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH05



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

propane-2-ol 2-métylpropane-1-ol

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée.



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de danger (UE)

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'e

+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre

chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation

locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la		Indica	ations		
			complémentaires			
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)		entration		%
	Index / REACH					
1	propane-2-ol					
	67-63-0	Eye Irrit. 2; H319	>=	10,00 - <	25,00	% en
	200-661-7	Flam. Liq. 2; H225				poids
	603-117-00-0	STOT SE 3; H336				
	01-2119457558-25					
2	2-métylpropane-1-c	ol				
	78-83-1	Eye Dam. 1; H318	>=	10,00 - <	25,00	% en
	201-148-0	Flam. Liq. 3; H226				poids
	603-108-00-1	Skin Irrit. 2; H315				
	01-2119484609-23	STOT SE 3; H335				
		STOT SE 3; H336				
3	dioxyde de titane;	sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou				
	plus de particules d	d'un diamètre ≤ 10 μm]				
	13463-67-7	Carc. 2; H351i	>=	5,00 - <	10,00	% en
	236-675-5					poids
	022-006-00-2					
	01-2119489379-17					
4		0-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés				
	cycliques, <2 % arc	omate				

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial: einzA Grundweiß LH, weiß

Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

- 918-481-9	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	<	5,00	% en poids
-				
01-2119457273-39				

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	V, W, 10	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
3	H351i
	par inhalation; -; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial: einzA Grundweiß LH, weiß

Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ouautres sources d'ignition, et posséder un équipment électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	propane-2-ol	67-63-0		200-661-7	
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan cher	mische ager	ntia / Liste de	valeurs limit	tes d'exposition
	aux agents chimiques				
	Isopropylalcohol /				
	Alcool isopropylique				
	VLE (courte durée)	1000	mg/m³	400	ppm
	VLE (8h)	500	mg/m³	200	ppm
2	2-métylpropane-1-ol	78-83-1		201-148-0	
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition				
	aux agents chimiques				
	Isobutylalcohol /				
	Alcool isobutylique				
	VLE (8h)	154	mg/m³	50	ppm
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre	13463-67-7		236-675-5	
	contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤				
	10 μm]				
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan cher	mische ager	ntia / Liste de	valeurs limit	tes d'exposition
	aux agents chimiques				
	Titaandioxide /				
	Titane (dioxyde de)				
	VLE (8h)	10	mg/m³	•	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	propane-2-ol		67-63-0		
				200-661-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500	mg/m³
2	2-métylpropane-1-ol			78-83-1	
				201-148-0	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	310	mg/m³
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de		13463-67-7		
	particules d'un diamètre ≤ 10 μm]			236-675-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	propane-2-ol			67-63-0	
				200-661-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89	mg/m³
2	2-métylpropane-1-ol			78-83-1	
	-			201-148-0	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	55	mg/m³
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de			13463-67-7	
	particules d'un diamètre ≤ 10 μm]			236-675-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210	μg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Туре	Valeur	
1	propane-2-ol		67-63-0	
			200-661-7	
	sol	-	28	mg/kg



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251	mg/L
empoisonnement secondaire	-	160	mg/kg
concerne : aliments			

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

Protection des veux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile
Epaisseur du matériel > 0,4 mm
Temps de passage > 120 min
Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm
Temps de passage > 480 min

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	

Etat	
liquide	

Couleur	
Suivant le nom du produit	

Odeur	
de solvant	

pH	
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange insoluble (dans l'eau)

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 120 °C
Substance de référence	Mélange de solvants



Code produit: 7001580

log Pow

Méthode

Source

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

	nt de fusion/point de congélation née non disponible.					
	pérature de décomposition née non disponible.					
Poir	nt d'éclair					
Vale Métl	ur node	17 Closed Cup	- 18	°C		
Tem	pérature d'inflammation					
Vale		> Mélange de s	200 solvants	°C		
	priétés comburantes applicable					
	ammabilité applicable					
	ites inférieure d'explosion					
Vale	ur	>	0,6	% en vol		
Sub	stance de référence	Mélange de s	solvants			
	ites supérieure d'explosion					
Vale Sub	eur stance de référence	Mélange de s	7,5 solvants	% en vol		
Pro	ssion de vapeur					
Vale		<	100	hPa		
	pérature de référence stance de référence	Mélange de s	50	°C		
		Melange de s	ooivanis			
	sité de vapeur relative née non disponible.					
Den	sité relative					
Don	née non disponible.					
Den	sité					
Vale	·	1,13	- 1,15	g/cm³		
	pérature de référence node	DIN 51757	20	°C		
		B				
	ubilité dans l'eau narque/s	non miscible				
Solu	ubilité					
	née non disponible.					
Coe	fficient de partage n-octanol/eau (valeur lo	og)				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
log l	propane-2-ol		67-63-0	0,05	200-661-7	
	ow pérature de référence			0,05 25	°C	
Sou		ECHA				
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7		236-675-5	
	applicable	I = 0.1.4				
Sou 3	rce hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-a	ECHA	_		918-481-9	
	composés cycliques, <2 % aromate		•		310 -4 01-3	
log I	Dow	3 17		- 7 22		

3,17

QSAR ECHA 7,22



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

Viscosité cinématique			
Valeur	29 - 31	sec	
Température de référence	20	°C	
Méthode	DIN EN 2431 (6 mm)		

Essai de séparation des dissolvants				
Valeur	<	3	%	
Température de référence		20	°C	

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxi	icité orale aiguë				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	propane-2-ol		67-63-0		200-661-7
DL5	0			5840	mg/kg de poids corporel
Espe	èces	rat			
Méth	node	OCDE 401			
Sou	rce	ECHA			
Eval	luation/Classement	Compte tenu	des données di	sponibles, le	s critères de classification
		ne sont pas r	emplis.		
2	2-métylpropane-1-ol		78-83-1		201-148-0
DL5	0	>		2830	mg/kg de poids corporel
Espe	èces	rat			
Méth	node	OCDE 401			
Sou	rce	ECHA			
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p	oudre	13463-67-7		236-675-5
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur	n diamètre ≤			
	10 μm]				
DL5	0	>		2000	mg/kg de poids corporel
Esp	èces	rat			



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

Méthode Source Evaluation/Classemen	ECH Com	OCDE 401 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
	C10-C13, n-alcanes, iso-alcan ques, <2 % aromate	:s, -		918-481-9	
DL50	>		15000	mg/kg de poids corporel	
Espèces Méthode Source Evaluation/Classemen	ECH Com	•	nnées disponibles, les	critères de classification	

Toxi	cité dermale aiguë				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	2-métylpropane-1-ol		78-83-1		201-148-0
DL5	0	>		2000	mg/kg de poids corporel
Espé	èces	lapin			
Méth	node	OCDE 402			
Soul	rce	ECHA			

Toxicité aiguë par inhalation					
N° Dénomination de la substance	N° C	AS	N° CE		
1 propane-2-ol	67-63	3-0	200-661-7		
CL50	>	10000	ppmV		
Durée d'exposition		6	h		
Etat d'agrégation	Vapeur				
Espèces	rat				
Méthode	OCDE 403				
Source	ECHA				
Evaluation/Classement	Compte tenu des de	onnées disponibles, le	s critères de classification		
	ne sont pas remplis				
2 2-métylpropane-1-ol	78-83	· · ·	201-148-0		
CL50	>	18,8	mg/l		
Durée d'exposition		6	h		
Etat d'agrégation	Vapeur				
Espèces	rat				
Méthode		R Part 798.1150, 798.	6050 & 798.6200		
Source	ECHA				
Evaluation/Classement			s critères de classification		
	ne sont pas remplis				
dioxyde de titane; [sous la forme d'une p		3-67-7	236-675-5		
contenant 1 % ou plus de particules d'ur	ı diamètre ≤				
10 μm]					
CL50		5,09	mg/l		
Durée d'exposition		4	h		
Etat d'agrégation	Poussière				
Espèces	rat				
Méthode	OCDE 403				
Source ECHA					
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification				
	ne sont pas remplis				

Corr	osion cutanée/irritation cutanée		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espé	èces	lapin	
Soul	rce	ECHA	
Éval	uation	Non irritant	
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponib	oles, les critères de classification
		ne sont pas remplis.	



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

2	2-métylpropane-1-ol		78-83-1	201-148-0
Eva	aluation/Classement	•	annexedu règlemen	ec la classification harmonisée at (CE) no 1272/2008 en version
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une κ contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 μm]		13463-67-7	236-675-5
Esp	pèces	lapin		
Mét	thode	OCDE 404		
Sou	ırce	ECHA		
Éva	luation	Non irritant		
Eva	aluation/Classement	Compte tenune sont pas	•	onibles, les critères de classification

Lésions ocula	ires graves/irritation oculaire				
	ation de la substance		N° CAS		N° CE
1 propane-	2-ol		67-63-0	2	200-661-7
Espèces		lapin			
Méthode		OCDE 405			
Source		ECHA			
Évaluation		irritant			
Evaluation/Clas	ssement	Compte tenu sont remplis.	des données dis	ponibles, les	critères de classification
2 2-métylpi	ropane-1-ol		78-83-1	2	201-148-0
Durée d'exposi	tion			24	h
Espèces		lapin			
Méthode		OCDE 405			
Source		ECHA			
Évaluation		Effets irrévers	sibles sur les yeu	IX	
Evaluation/Class	ssement	Compte tenu	des données dis	ponibles, les	critères de classification
		sont remplis.		•	
3 dioxyde d	de titane; [sous la forme d'une p	oudre	13463-67-7	2	236-675-5
contenan 10 µm]	t 1 % ou plus de particules d'ur	n diamètre ≤			
Espèces		lapin			
Méthode		OCDE 405			
Source		ECHA			
Évaluation		Non irritant			
Evaluation/Class	ssement	Compte tenu	des données dis	ponibles, les	critères de classification
		ne sont pas r	emplis.		

Sen	sibilisation respiratoire ou cutanée		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie	d'exposition	Peau	
Méth Soui Éval	èces node rce uation uation/Classement dioxyde de titane; [sous la forme d'une p	ne sont pas remplis.	ponibles, les critères de classification 236-675-5
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]	n diamètre ≤	
Voie	d'exposition	Peau	
Méth Soui Éval	èces node rce uation uation/Classement	souris OCDE 429 ECHA non sensibilisant Compte tenu des données disp ne sont pas remplis.	ponibles, les critères de classification

Mutagénicité sur les cellules germinales



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Soul		ECHA	
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, le	s critères de classification
		ne sont pas remplis.	
2	2-métylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
	e d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des	
Espe		S. typhimurium, other: TA 1535, TA 1537,	TA 97, TA98 and TA 100
Méth		OECD 471	
Soul		ECHA	
Eval	uation/Classement	Compte tenu des informations disponibles	s, les criteres de
_	di	classification ne sont pas remplis.	200 075 5
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p		236-675-5
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur	i diametre S	
Type	e d'examen	In vitro mammalian cytogenicity	
Méth		OECD 487	
Soul		ECHA	
	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, le	s critères de classification
_ vai	dation, classement	ne sont pas remplis.	o chieros de diadellidation
Voie	d'exposition	orale	
	e d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cyt	ogenicity / erythrocyte
''		micronucleus	3 , , ,
Espe	èces	rat	
Méth	node	OECD 474	
Soul	rce	ECHA	
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, le	s critères de classification
		ne sont pas remplis.	
4	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-	alcanes, -	918-481-9
_	composés cycliques, <2 % aromate		
	e d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des	
Espe		S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98,	IA 100, IA 102
	node	OECD 471	
Soul		ECHA	
⊨vai	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, le	s criteres de classification
Maia	d'avaccition	ne sont pas remplis.	
	d'exposition e d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cyt	aganisity / anythrosyta
ιyρε	C U CAGIIICII	micronucleus	ogenicity / erythrocyte
Espe	ères	souris	
	node	OECD 474	
Soul		ECHA	
	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, le	s critères de classification
_ vai	asses, placestion	ne sont pas remplis.	2 25. 55 45 5.465641511
		pare . e p	

Toxicité pour la reproduction		
N° Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1 propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition	orale	
NOAEL	1000	mg/kg bw/d
Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	étude de toxicité pour la reproduction su rat (mâle/femelle) OECD 416 ECHA Compte tenu des données disponibles, l ne sont pas remplis.	
2 2-métylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Voie d'exposition	par inhalation	
Type d'examen	étude de toxicité pour la reproduction su	r deux générations
Espèces	rat	
Méthode	EPA OPPTS 870.3800	
Source	ECHA	



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

Evaluation/Classement	Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 μm]	
Voie d'exposition	orale
NOAEL	>= 1000 mg/kg bw/d
Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération rat OECD 443 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voie d'exposition	orale
NOAEL	1000 mg/kg bw/d
Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	Étude de toxicité pour le développement prénatal rat OECD 414 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Can	cérogénicité				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	propane-2-ol		67-63-0		200-661-7
Voie	d'exposition	par inhalation			
NOE	L			5000	ppm
Espe	èces	rat (mâle/feme	elle)		
Méth	node	OECD 451			
Sou	rce	ECHA			
2	2-métylpropane-1-ol		78-83-1		201-148-0
Voie	d'exposition	orale			
Туре	e d'examen	In vivo mamm micronucleus	alian somatic c	ell study: cyt	ogenicity / erythrocyte
Espe	èces	souris			
	node	OECD 474			
Sou	rce	ECHA			
Eval	uation/Classement	Compte tenu	des information	s disponibles	s, les critères de
		classification r	ne sont pas ren	nplis.	
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p	oudre	13463-67-7		236-675-5
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur	i diamètre ≤			
	10 μm]				
Voie	d'exposition	orale			
NOE	L			7500	mg/kg bw/d
Espe	èces	souris			
Sou	rce	ECHA			
Eval	uation/Classement	Compte tenu one sont pas re		sponibles, le	s critères de classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

Tox	cité spécifique pour certains organes d	ibles — exposition répétée		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0		200-661-7
Voie	d'exposition	par inhalation		
NOA	AEC .		12500	mg/m³
Esp	èces	rat		
Métl	node	OECD 451		
Sou	rce	ECHA		
Eva	uation/Classement	Compte tenu des données dis	sponibles, les	critères de classification
		ne sont pas remplis.		
2	2-métylpropane-1-ol	78-83-1		201-148-0



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

Voie d'exposition	10	rale			
NOAEL	>		1450		mg/kg bw/d
Espèces	ra	at			
Méthode	0	ECD 408			
Source	E	CHA			
Evaluation/Classement	C	ompte tenu	des informations dispo	nibles, les cri	tères de
	cl	assification	ne sont pas remplis.		
3 dioxyde de titane;	[sous la forme d'une poι	udre	13463-67-7	236-67	' 5-5
contenant 1 % ou	olus de particules d'un di	iamètre ≤			
10 µm]					
Voie d'exposition	OI	rale			
NOAEL	>		962		mg/kg bw/d
Durée d'exposition			90		j
Espèces	ra	at			
Méthode	0	ECD 408			
Source	E	CHA			
Evaluation/Classement	C	ompte tenu	des données disponib	les, les critère	s de classification
	ne	e sont pas re	emplis.		
Voie d'exposition	pa	ar inhalation			
Espèces	ra	at			
Source	E	CHA			
Evaluation/Classement	C	ompte tenu	des données disponib	les, les critère	s de classification
	ne	e sont pas re	emplis.		
	0-C13, n-alcanes, iso-alc	anes,	-	918-48	31-9
composés cycliqu	es, <2 % aromate				
Voie d'exposition	OI	rale			
NOAEL	>:	=	500		mg/kg bw/d
Espèces	ra	at			
Méthode	0	ECD 408			
Source	_	CHA			
Evaluation/Classement		ompte tenu e sont pas re	des données disponib emplis.	les, les critère	s de classification

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Tox	icité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

CL50			9640	mg/l	
Durée	e d'exposition		96	h	
Espè	ces	Pimephales promelas			
Métho	ode	OCDE 203			
Source	ce	ECHA			
	2-métylpropane-1-ol	78-83-1		201-148-0	
	2-métylpropane-1-ol		1430	201-148-0 mg/l	
2 CL50	2-métylpropane-1-ol		1430 96		
2 CL50	2-métylpropane-1-ol e d'exposition			mg/l	

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité pour les daphnies (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	2-métylpropane-1-ol	78-83-1		201-148-0	
CE5	0		1100	mg/l	
Duré	e d'exposition		48	h	
Espé	èces	Daphnia pulex			
Méth	node	ASTM Standard E 729-80			
Source		ECHA			
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p			236-675-5	
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur	ı diamètre ≤			
	10 μm]				
CE50		>	100	mg/l	
Durée d'exposition			48	h	
Espèces		Daphnia magna			
Méthode		OCDE 202			
Source		ECHA			

Toxi	Toxicité pour les daphnies (chronique)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	2-métylpropane-1-ol	78-83-1		201-148-0	
NOE	EC .		20	mg/l	
Duré	e d'exposition		21	jour(s)	
Espé	èces	Daphnia magna			
Source		ECHA			
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]			236-675-5	
NOEC		>	2,1	mg/l	
Durée d'exposition			21	jour(s)	
Espèces		Daphnia magna			
Méthode		OECD 202			
Source		ECHA			

Toxi	Toxicité pour les algues (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	2-métylpropane-1-ol	78-83-1		201-148-0	
CE5	0		593	mg/l	
Duré	e d'exposition		72	h	
Espé	èces	Pseudokirchneriella subca	apitata		
Méth	node	OCDE 201			
Source		ECHA			
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p			236-675-5	
	contenant 1 % ou plus de particules d'un	ı diamètre ≤			
	10 μm]				
CE50		>	100	mg/l	
Durée d'exposition			72	h	
Espé	èces	Raphidocelis subcapitata			
Méthode		OCDE 201			
Source		ECHA			



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

Evaluation/Classement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

. <u> </u>	rersistance et degradabilite			
Biod	légradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0		200-661-7
Туре		BOD/COD		
Vale	ur		53	%
Duré	e		5	jour(s)
Sour	rce	ECHA		
Éval	uation	facilement biodégradable		
2	2-métylpropane-1-ol	78-83-1		201-148-0
Туре		BOD/COD		
Vale	ur	70 -	80	%
Duré	e		28	jour(s)
Méth	node	OCDE 301 D		
Soul	rce rce	ECHA		
Éval	uation	facilement biodégradable		
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]			236-675-5
Soul	rce	ECHA		
Éval	uation	Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.		
Éval 3 Soui	uation dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]	facilement biodégradable coudre 13463-67-7 n diamètre ≤ ECHA	substances ir	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

	o i otoritici de biodecamatation					
Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	propane-2-ol		67-63-0		200-661-7	
log l	Pow			0,05		
Tem	pérature de référence			25	°C	
Sou	rce	ECHA				
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre 13463-67-7 236-675-5 contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]					
Non	Non applicable					
Source ECHA		ECHA				
3	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-composés cycliques, <2 % aromate	alcanes,	-		918-481-9	
log I	log Pow		-	- 7,22		_
Méthode		QSAR				
Sou	Source					

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

2.0 Resultats des evaluations i	LO NESCHALS GES EVALUATIONS I DI CL VI VD				
Résultats des évaluations PBT et v	Résultats des évaluations PBT et vPvB				
Nom du produit					
einzA Grundweiß LH, weiß					
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.				
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas				
	vPvB.				

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial: einzA Grundweiß LH, weiß

Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 0

08 01 11*

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou

d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

 ADR/RID/ADN
 UN1263

 IMDG
 UN1263

 ICAO-TI / IATA
 UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN PEINTURES

IMDG PAINT
ICAO-TI / IATA Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 3
Étiquette 3
Code de classification F1
Code de restriction en tunnels D/E
N° d'identification de danger 33
Disposition spéciale 640 640D
IMDG - Classe 3

Étiquettes 3
ICAO-TI / IATA - Classe 3
Étiquettes 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN II
IMDG II
ICAO-TI / IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-E+S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 3, 40 1907/2006 .

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006. Dénomination de la substance N° CAS N° CE 2-métylpropane-1-ol 78-83-1 201-148-0 75 75 2 carbonate de propylène 108-32-7 203-572-1 dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre 3 13463-67-7 236-675-5 75 contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] 200-661-7 75 propane-2-ol 67-63-0

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des			
substances dangereuses			
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :			

Directive 2010/75/UE relative aux émissions in	ndustrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Teneur en VOC	51,94 %

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: h, type: (Lb) à base de solvant = 750 g/l

teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 750 g/l

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.



Code produit: 7001580

Version actuelle: 5.0.5, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 5.0.4, établi le: 18.10.2024 Région: BE

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

V Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 μm, longueur > 5

µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure

(cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

W On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la

poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible

des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.

La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne

constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

1 Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques

du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés

par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653822